



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 12243

Texte de la question

M. Christian Jacob interroge M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la politique qu'il compte mettre en oeuvre s'agissant des journées de commémoration nationale. Sensibles au devoir de mémoire, de nombreux anciens combattants souhaitent une pratique des cérémonies officielles qui permettent une association plus large de la société dans son ensemble et des jeunes tout particulièrement. Il le remercie de lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière, notamment sur la question du calendrier des dates de commémoration.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, tient à préciser à l'honorable parlementaire qu'il a procédé à l'installation d'une commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques présidée par le professeur André Kaspi. Cette instance, créée par arrêté du 12 décembre 2007 publié au Journal officiel de la République française du 15 suivant, est chargée de réfléchir aux voies du renouveau pour les cérémonies commémoratives, afin d'empêcher qu'elles ne souffrent, à terme, d'un trop grand désintérêt. Il apparaît en effet nécessaire que ces cérémonies soient l'occasion privilégiée de transmettre aux plus jeunes générations les valeurs de l'identité républicaine et de la mémoire nationale.

Données clés

Auteur : [M. Christian Jacob](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12243

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7570

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 993